

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 12 août 2026

portant composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'assistant principal de service social des administrations de l'Etat au ministère de la justice au titre de l'année 2026

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2017-1050 du 10 mai 2017 portant dispositions statutaires communes aux corps de catégorie A de la fonction publique de l'Etat à caractère socio-éducatif ;

Vu le décret n° 2017-1051 du 10 mai 2017 portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 31 août 2011 portant application du décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2021 fixant les modalités d'organisation et l'épreuve de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'assistant principal de service social des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 15 avril 2026 autorisant au titre de l'année 2027 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement au grade d'assistant principal de service social des administrations de l'Etat au ministère de la justice.

ARRETE

Article 1^{er}

En application de l'arrêté du 1^{er} septembre 2021 susvisé, le jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'assistant principal de service social des administrations de l'Etat au ministère de la justice organisé au titre de l'année 2026 est composé de la manière suivante et par ordre alphabétique :

Madame BLANQUET Hélène, conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation de classe exceptionnelle au service pénitentiaire d'insertion et de probation de Béziers à la direction générale de l'administration pénitentiaire ;

Monsieur BRAYE Frédéric, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du service du contrôle de gestion à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Dijon ;

Madame BRETAGNE Sophie, administratrice de l'Etat du deuxième grade, adjointe au sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Madame DUCROCQ Hélène, assistante de service social des administrations de l'Etat du deuxième grade, centre pénitentiaire Lille - Annoeullin à la direction générale de l'administration pénitentiaire ;

Madame DURAND Constance, assistante principale de service social des administrations de l'Etat, responsable de service à l'Aide Sociale à l'Enfance, conseil départemental du Var ;

Madame MATHOURAIS Mélanie, assistante principale de service social des administrations de l'Etat, service territorial éducatif le Mans à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Madame REYMOND Magalie, assistante socio-éducative de classe exceptionnelle, coordinatrice familles parentalité, centre communal d'action sociale de Saint-Egrève ;

Madame SANESI DE GENTILE Pascale, assistante principale de service social des administrations de l'Etat, département des ressources humaines et de l'action sociale Sud-Est à la direction interrégionale du secrétariat général Sud-Est ;

Madame STEPHAN Marie-Pierre, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, centre pénitentiaire de Villefranche-sur-Saône à la direction générale de l'administration pénitentiaire ;

Madame VANDENBROUCK Marion, assistante principale de service social des administrations de l'Etat, service pénitentiaire d'insertion et de probation du Nord à la direction générale de l'administration pénitentiaire.

Article 2

Le jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'assistant principal de service sociale des administrations de l'Etat organisé au titre l'année 2026 est présidé par **Madame BRETAGNE Sophie, administratrice de l'Etat du deuxième grade.**

Article 3

Monsieur BRAYE Frédéric est désigné pour remplacer la présidente dans le cas où celle-ci se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.

Article 4

La secrétaire générale du ministère de la justice est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 12 août 2026

Pour le ministre et par délégation,
La cheffe du bureau de l'attractivité,
du recrutement et de la fidélisation

S. CHASSAT